



95421 - Au 11e jour après la fin de son cycle menstruel, elle constate des traces jaunes

question

Voici une femme qui voit ses règles pendant 4 jours puis au 5

e jour, le cycle est interrompu et, au 6e jour, une faible quantité de sang s'échappe d'elle...Au cours des 7e, 8e et 9e, elle constate au milieu de la journée seulement l'écoulement d'un sang différent de celui du cycle...Au 11e

jour, elle voit des traces jaunes..Il faut savoir qu'elle ne voit pas de pertes blanches..Doit-elle rattraper le jeûne du 11e jour?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il peut arriver que le cycle de la femme dure 11 jour voire plus jusqu'à 15 jours selon la majorité des jurisconsultes.Des ulémas soutiennent que la durée du cycle n'a pas de limite. S'il dure chez une femme la plupart des jours du mois ou tout le mois, elle est alors confrontée à un dysfonctionnement des règles.

Deuxièmement, la fin du cycle est indiquée par deux marques.La première est l'apparition des pertes blanches, un liquide blanc que les femmes connaissent.La deuxième est un dessèchement complet au point que si on introduisait un morceau de coton dans le sexe, il ressortirait propre sans aucune trace de sang ou de liquide jaune.



Troisièmement, les traces jaunes ou foncées qui suivent les règles leur sont assimilables. Si elles apparaissent après le constat de la fin du cycle, on n'en tient aucun compte en raison du hadith d'Oum Atiyah (P.A.a): « Nous ne tenions aucun compte des traces jaunes ou foncée qui apparaissent après la fin du cycle. » (rapporté par Abou Dawoud 307) et jugé authentique par al-Albani dans Sahihi Abou Dawoud.

Cela étant, nous disons:

1. Si l'arrêt du cycle au 5e jour est marqué par un désèchement complet, vous êtes tenue de prendre un bain rituel et de vous remettre à prier et à jeûner car vous avez recouvré votre état de propreté. En l'absence d'un désèchement complet, le cycle continue.

2. En l'absence d'un désèchement complet au 7e jour et jusqu'au 11e jours, le cycle continue. Les traces jaunes constatées au 11e jours relèvent des règles comme on l'a déjà dit car elles ne sont pas venues après la fin du cycle mais elles se manifestent après des choses assimilables aux règles. Si un désèchement complet arrivait pendant ces jours, ne serait-ce que pendant des heures, elles marqueraient la fin du cycle. Et la concernée doit prendre un bain rituel et se remettre à prier.

3. La validité de l'observance du jeûne au 11e jour dépend de l'explication déjà donnée. Si les traces jaunes apparaissent après les marques indiquant la fin du cycle, à savoir les pertes blanches ou le désèchement complet, elles ne relèvent pas du cycle et le jeûne du jour est valide. Dans le cas contraire, elles en relèvent et le jeûne n'est pas valide et il doit être rattrapé.

Allah le sait mieux.